Image not found or type unknown

Frais de repas et d'accueil

Par **ariana09**, le **14/07/2016** à **15:16**

bonjour,
notre fils a été déscolarisé pendant 8 mois et a reçu son instruction au domicile de ma belle-mère; en instance de divorce d'avec son fils depuis peu, en représailles elle me réclame des frais d'accueil et de repas pendant toute la période; aucun contrat n'a été signé ni de travail ni autre; en a-t-elle le droit? est-ce légal?
merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés